

**Joint NGO Appeal
To the President of the UN Human Rights Council**

**Non-Governmental Organizations Call to Hold an Urgent Human Rights Council
Special Session Concerning the Israeli Defense Forces Raid on the Flotilla**

H.E. Mr.
Alex Van Meeuwen
President
United Nations
Human Rights Council

Yesterday's attack in international waters of the Mediterranean by the Israeli military on the civilian fleet "Freedom" seems to be in the nature of war crime.

Composed of six vessels, the fleet on the way to Gaza carried indispensable material for civilian use (prefabricated houses, wheelchairs, etc). On board of the vessels were NGO activists, a number of European Parliamentarians. In these circumstances, nothing could justify such an act if not the determination of Israel to stifle the population living in the Gaza Strip.

Although the State of Israel owes its existence to a decision of the UN General Assembly, its leaders today believe they can ignore all decisions and injunctions by the different organs of the United Nations and persist in trampling on the Organization's Charter.

Faced with this barbaric act against civilians wanting to bring practical help to a people living in wretched conditions because of a criminal policy, the international community cannot be content with vague statements. Therefore, the undersigned non-governmental organizations call on the Human Rights Council to convene as soon as possible a special session on "the military intervention of the State of Israel against civilian convoys" in order to send an international mission of inquiry to establish responsibility of the perpetrators of these serious violations of international law.

Please accept, Mr. President, the assurances of our highest consideration.

31 May 2010

S.E. Monsieur
Alex Van Meeuwen
Président
Conseil des droits de l'homme
des Nations Unies

Monsieur le Président,

L'attaque de hier dans les eaux internationales de la Mer Méditerranée de la part de l'armée de l'Etat d'Israël à la flottille civile « Liberté » semble revêtir le caractère de crime de guerre.

Composée de six navires, la flottille se rendant à Gaza entend acheminer du matériel civil indispensable (maisons préfabriquées, fauteuils roulants ...). Se trouve à bord des navires des militants d'ONG et un certain nombre de parlementaires européens : dans ces conditions, rien ne pouvait justifier un tel acte sinon la volonté de la part d'Israël d'asphyxier la population résidant dans la bande de Gaza.

Bien que l'Etat d'Israël doive son existence à une décision de l'Assemblée générale de l'ONU, ses dirigeants pensent aujourd'hui pouvoir ignorer les décisions et les injonctions des différents organes de l'ONU et persiste à piétiner la Charte de l'Organisation.

Face à cet acte barbare à l'encontre de civils voulant porter une aide concrète à une population vivant dans des conditions ignobles à cause d'une politique criminelle, la communauté internationale ne peut se contenter de vagues déclarations : c'est pourquoi les Organisations non gouvernementales listées ci-dessous vous demande de convoquer dans les plus brefs délais une session spéciale du Conseil des droits de l'homme portant sur « L'intervention militaire de l'Etat d'Israël à l'encontre de convois civils » dans le but de dépêcher une mission internationale d'enquête afin d'établir les responsabilités des auteurs de ces graves violations du droit international.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

31Mai 2010